

Option complémentaire Arts visuels

Par le choix de l'option complémentaire des arts visuels (OC AV), l'élève manifeste un intérêt particulier pour le domaine de l'image et pour la création artistique.

Pour l'élève ayant opté pour la musique en discipline fondamentale, l'OC AV constitue une ouverture et une découverte, pour celui ayant choisi les arts visuels en discipline fondamentale, une volonté d'approfondissement.

Durant les quatre semestres de l'OC AV, l'élève approfondit, par une pratique soutenue, les domaines de l'expression visuelle « **dessin** » et « **peinture** ». Ces domaines peuvent s'ouvrir à d'autres pratiques telles que la réalisation tridimensionnelle, la photographie, l'infographie ou la vidéo...

À partir de la deuxième année, une leçon supplémentaire et hebdomadaire est consacrée à l'histoire de l'art. La confrontation avec les modèles du passé et du présent enrichit les possibilités d'expression de l'élève, éveille sa curiosité et lui permet de mettre en relation une œuvre d'art avec ses expériences en atelier.

L'option complémentaire se définit comme **un atelier** dans lequel l'élève:

- *développe sa faculté de perception, son esprit d'analyse et sa capacité de concentration.*
- *découvre et cultive son expression personnelle, met en œuvre des techniques diverses, développe son esprit critique et son autonomie.*
- *se confronte aux œuvres d'art du passé et du présent.*